L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

TRAIT No 72. 1839 DE CHARTRE

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 6 NOVEMBRE

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1866		$194,186 42
Recoit Primes d'incendie	$ 99,998 45	
Primes de mer	28,250 21	
Primes de rivières	36,013 76	164,188 42
En moins Primes remboursées	2,005 26	
Primes non expirées	14,460 00	16,465 26
Montant net des primes		$ 167,354 65
PAYEZ PAYER		
Perles par incendie	$ 13,288 39	
Perles sur mer	14,413 16	
Perles sur les rivières	17,699 36	
		45,391 01
Remunerations		2,250 00
Gages ne pour cent de réduction		11,705 72
Taxes et revenu intérieur		6,864 52
Dépenses, loyer et intérêt sur		
l'intérêt et profits et pertes		19,541 36 91,757 34
Résultat net		$ 75,596 81

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Fd de reserve	$ 17,852 69
Primes en voie de perception	13 282 47
Prêts garantis	4 631 18
Prêts sur hypothèque	12 250 00
Prêts on notions de banque	44,215 00
Actions de Valletie Dry Dock Company	7,240 00
Actions de Good Intent Tow-boat Company	700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union	6,715 00
Ship des Compagnies d'Assurance	1,000 00
Propriété foncière	2,645 0
En caisse	20,345 41
Billets de souscription	10,566 66
	$ 156,395 26

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU,
Président.

L. W. BAQUIÉ,
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1866.

S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 5 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende actif de trente trois au lieu pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1866—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Bertier,	A Bolvin,	D F Logan,
Chas J Leeds	A Paloche,	J Zolley,
D Bouligny,	William Heyl	S Cambon
F H Harris,	Alex Marks,	A Tertrou,
J Lapeire,	D L Kernion,	J Dugas,
L H Gardner,	W S Cooper,	G S Diamond,
Theo Hiels,	A Elmer Barker,	M J Hench,
Alx McGregor,	A D Orilly,	F Gonichaux,
I A Bouanfaux,	F Ilsbordo,	A Waldirich,
O Hopkins,	S Herrmann,	C H Mason,
L F Pothier,	E Bordelets,	E F Motten.

16 oct 1m

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J M Lapeyre,	W S Mount,
Jos Davidson,	L S Fosher,
H Zuberbier,	Wm McCulloch,
V Marks,	Wm Creery,
F F Schmidt,	T. K. Fisher,
Wm Cooper,	Anthony Sambola,
A S Pike,	Patrick Jewitt,
David McCoard,	John C. Shrott,
J Cau feld,	C. Cuevas,
Gerard Stith,	W. C. Nichols.

Officers.

JOHN DAVIDSON.....Président.
W. S. PIKE.....Vice-Président.
H. W. YOUNG.....Secrétaire.
L. A. FOURNIER.....Trésorier.

W. S. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
E. C. FOLGER, Agent.

Bureau : No 120 rue Carondelet (Maison Devisme.)
1 oct 1an

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL.....$500,000

BUREAUX, RUE DU CAIRE, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Gunn,	Alexander Marks
H. H. Sherman,	Thomas Sloo,	C. E. Gleason,
F Dodsonde,	S. S. Fosh,	W. S. Schmidt,
Geo A. Foulkes,	Rev. Barnett,	Marshall J. Smith.

Joseph Ellicott Printup, W.S. Pike, Vice-Présidents
Wm Clark Brandon, Ag. Gén. W. F. Harris, Sec.

Médecins consultants.

Dr S. A. Mount, Dr S. Choppin,
Dr G. R. Lonsdale, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols.

G. A. Brandt, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dot et de rente viagère—Assurance payable-at-sight—Assurance participante et non participante—Assurance à des taux moins bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les abonnements ne sont pas forfaits

1 oct 1an

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires ;

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1866.....$ 260,870 65

Primes d'incendie	$ 182,668 60	
Primes de mer	47,629 32	
Primes de rivières	14,758 16	
		260,870 65
Moins primes remboursées	4,807 97	
Montant en réserve pour risques non expirés	39,830 62	44,188 59
Montant net des primes		216,707 19

Perles payez

Perles par l'incendie	25,866 15	
Perles sur mer	30,532 65	
Perles sur rivières	4,727 26	
	70,026 06	
En assurances	11,264 04	
Dépenses, intérêts	26,252 07	
Taxe et souscriptions	10,235 97	
20 et 15 0/0 d'escompte	26,490 45	
Reservé pour perles non réglées	10,000 00	176,901 32
Résultat net		39,805 87

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour actions	$10,000 00
Effets	3,500 29
a. par comptes individuels	20,995 77
Primes sur risques non terminés	39,830 62
	$74,326 68

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

(Signé.) D. GANUCHEAU, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 11 avril A D. 1866.

(Signé.) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 de courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de $10 par action est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
E MAIER, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

J. H. Hotman,	C. F. Foster.
F. A. Leiling,	H. Zeberzier,
Thos. Schott,	O. H. Karstendiek
Geo. Horn,	Louis Schaffer,
Chas Seelig,	G. L. L. Mayer,
L. F. Seyle,	H. Sloss,
D. Michel,	F. Del Bondio,
August Kasula,	J. A. Bieller,
Chas. Lauffer,	K. Wiltenbusch,
Julius Hoerner,	A. Marin,
F. Frob,	J. J. Westmuelling,
F. M. Di gon.	J. F. Rosen.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformement à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires ;

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1866.....$ 340,323 67

Recoit :		
Primes d'incendie	$ 256,772 97	
Primes de mer	108,156 70	
Primes de rivières	102,997 15	
		$ 340,323 67
En moins :		
Primes remboursées	$ 4,952 75	
Primes non expirées	60,145 92	
		$ 65,098 76
Montant net des primes		$ 302,215 97

Perles payées :

Perles par l'incendie	$ 62,987 39	
Perles sur mer	182,172 79	
Perles sur les rivières	30,063 60	
		$ 242,223 78
Remises, Dépenses, Frais		54,206 91
Etc et Pertes, moins intérêts	$ 166,292 94	220,214 85
Résultat net		$ 277,220 59

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$ 183,617 97
Billets garantis par hypothèques	270,307 50
Billets garantis par nantissement	58,147 75
En caisse	139,478 34
Actions de banque et de chemin de fer	194,200 00
Primes en voie de perception	69,722 0
Sous de la ville	32 000 00
Effets à recevoir	127,134 73
Scrips de Compagnies d'Assurances	69,206 00
Actions "Dry Dock Valletie"	15,000 00
Actions de la Presse "Lavoix Nouvelle"	8,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
tions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La Equitable Life Ins. Co	500 00
Sous de l'Et	1,500 00
Total	$1,466,414 30

En notes : Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain..... $ 102,265 15
30 tyd de scrip de 1859 payable en juillet..... 70,970 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1866..... 238,847 00
$ 402,782 90
Actif net..... $1,067,646 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOUGERT, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 3 juin 1866

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 3 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende en sorip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis à la première sorti prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, à second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent pour le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous le scrips émis par la Compagnie

— Directeurs —

John Pemberton,	F Maspero,	Pierre Foute
M Puig,	David McCord.	S Z Reid,
Chas Segary,	J J Fernandez	L F Gassaud
F S Wills,	J Maspero Hall.	19 juin

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TELEGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de présent périodique qui lui sont assurées par nos lois et décrets du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions auront droit, sur sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants d'intérêt à la nouvelle entreprise, soient pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit : un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises ; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (ou pair) des actions, des certificats d'actions seront faits. Ce paiement mettra dans la suisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes dans les jusqu'à bon en presque tous les points qu'ont atteints les meilleures spéculateurs.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole : elles gagnent plus de six millions de piastres par an, sont sont pour cent sur le cout de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle ci des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a aucun été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque cent-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résidant des Etats d'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 38, 39 et 33 de la rue Nlle-Levées,
Nouvelle-Orléans, Lou.

ou par

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résidant, Daniel Edwards, de ce 4 sept.—3 m. 1. 2 1M J S

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

67.....Carondelet.....67

ETNA, DE HARTFORD.
Actif.....$4,000,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif.....$1,650,000.

Représentant un capital d'assurances de
SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer émis.
19 sept—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes reçues pendant l'année expirée e 31 mai 1866, y compris ce, primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$ 219,264 42
Sur les risques de mer	220,764 77
Sur risques de rivières	30,542 62
Total	$ 1,151,262 32

En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1866 ..... $ 235,547 99
Primes remboursées 25,671 97
$ 259,219 97

Montant net des primes e 31 mai 1866..... $ 891,544 15

Perles payez :

Sur les risques d'incendie	$ 271,259 37
Sur les risques de mer	179,240 92
Sur les risques de rivières	43,252 92
	$ 491,986 21
Taxes	30,912 01
Réassurances, Dépenses, Frais	
Etc et Pertes, moins intérêts	$ 166,292 94 $ 434,814 16
Résultat net	$ 377,220 59

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$ 183,617 97
Billets garantis par hypothèques	270,307 50
Billets garantis par nantissement	58,147 75
En caisse	139,478 34
Actions de banque et de chemin de fer	194,200 00
Primes en voie de perception	69,722 0
Sous de la ville	32 000 00
Effets à recevoir	127,134 73
Scrips de Compagnies d'Assurances	69,206 00
Actions "Dry Dock Valletie"	15,000 00
Actions de la Presse "Lavoix Nouvelle"	8,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
tions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co	500 00
Sous de l'Et	1,500 00
Total	$1,466,414 30

En notes : Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain..... $ 102,265 15
30 tyd de scrip de 1859 payable en juillet..... 70,970 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1866..... 238,847 00
$ 402,782 90
Actif net..... $1,067,646 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOUGERT, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 mai 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 de courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de $10 par action est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
E MAIER, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

J. H. Hotman,	C. F. Foster.
F. A. Leiling,	H. Zeberzier,
Thos. Schott,	O. H. Karstendiek
Geo. Horn,	Louis Schaffer,
Chas Seelig,	G. L. L. Mayer,
L. F. Seyle,	H. Sloss,
D. Michel,	F. Del Bondio,
August Kasula,	J. A. Bieller,
Chas. Lauffer,	K. Wiltenbusch,
Julius Hoerner,	A. Marin,
F. Frob,	J. J. Westmuelling,
F. M. Di gon.	J. F. Rosen.

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR,

RUE CARONDELET No 14.

M[illegible] des primes reçues dans l'année expirée le 31 [illegible] ..... $ 46,972 28

Gagné :

Sur les risques d'incendie	$ 39,166 62	
Sur les risques de mer	5,826 41	
Sur les risques de rivière	3,979 25	
		$ 48,972 28
Moins :		
Pertes sur les risques de mer	$ 4,561 71	
Pertes sur les risques de mer	5,650 62	
Pertes sur les risques de rivière	1,979 26	
		$ 11,490 49
		$ 39,192 79
Frais de bureau, taxes, licences, etc., déduction faite du montant en crédit du compte de commission		$ 13,333 45
Remunérations		2,200 00
Primes remboursées		259 11
		$ 15,892 56
		$ 23,300 23
15 p. 0/0 alloué aux courtiers		3,495 03
		$ 8,185 20
Réserve pour risques non expirés		6,395 00
		$ 1,790 20
En caisse	$ 2,200 00	
Effets à recevoir	300 [illegible]	
Scrip d'autres Compagnies		
d'assurance	2,200 00	
Primes en voie de perception	4,977 94	
Balance dûe sur des billets de souscription, considérés bons	75,000 00	
		$ 87,729 20
Valeurs douteuses, portées sur compte susp[illegible]		$ 30,092 22

Soumis comme des livres de la Compagnie,

LLOYD S. COLEMAN, président,
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 28 août 1866.

JOHN F. MONTAMAT,
Juge de Paix.

LA Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, on mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à ses amis que des Lettres de Si[illegible] de Souscription supplémentaires étendant en ce moment et se règlent rapidement ; elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $300,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle Direction désire ardemment rendre à la Compagnie utile et prospère ; elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation certaine et le concours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 29 juillet 1866, les membres sont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS :

W. C. C. CLAIBORNE,	ARTHUR FORSTALL
ADOLPHE SCHREIBER,	B. LAFLACE,
FORRESTER DOLHONDE	J. A. SEABROOK,
CHS. G. JOHNSON,	ROBERT Le [illegible]
J. P. TODD,	B. GERSON,
R. L. BRUCE.	EDWARD COCHRAN

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1866, M. LLOYD S. COLEMAN a été réelu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire.

CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

30 août—1mo

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Gazette de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

SILLE-ORLEANS, 20 janvier 1866.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1865.

Montant de primes pour l'année expirée le 31décembre 1865, ouvrir :

Sur les risques d'incendie	$ 103,472 26	
Sur les risques de mer	84,569 24	
Sur les risques de rivières	15 000 24	
		$217,041 74
Plus, les risques non expirés pour 1865	65,665 00	
		$ 282,699 71
Les risques non expirés pour 1867	$ 59,613 00	
Primes remboursées pour 1867	2,252 04	
		$ 61,914 04
Montant net des primes le 31 déc. 1865		$221,076 67

Pertes payées dans le même période

Sur les risques d'in-		
cendie	$ 82,561 23	
Sur les risques de mer	39,641 70	
Sur les risques de ri-		
vières	32,000 94	
Plus, remboursées	$ 5 75	
Remonte de primes	62 67	68,276 02
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escomptes et intérêts en moins		71,810 32
Réserve pour présumé réclamations sur scrips dûs en 1866 y compris les balances		32,323 10
		$ 294,253 32
Résultat net		$ 27,181 35

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Fond pour bons remboursable de la ville, évalués à $50 q	$167,500 00
Subi vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la R.-O., de Jackson et de Nord à 70 q	16,800 00
Sept deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la R.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 q	71,400 00
Cinq cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 q	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 q	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mississippi, évalués à 50 q	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Vinon, évalués à 50 q	4,500 00
Actions des Banques et de la Compagnie du Gas, etc	102,400 00
Prêts sur garantie	30,000 00
Prêts sur hypothèques	20,000 00
Primes en voie de perception	11,000 00
Primes dues et en voie de la perception	67,182 00
Scrip d'autres Compagnies d'assurances	13,000 00
Demande n'ayant pas cours	4,000 00
Dempsus de la ville, dûs et non recouvrés	13,000 00
En caisse	24,976 42
	$ 767,702 42

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 janvier 1866.

JOHN F. MONTAMAT,
Juge de Paix.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 29 avril 1866.

Provenant risques d'incendie	$220,122 28	
" " de mer	97,214 14	
" " de rivières	32,941 91	
Risques non expirés le 29 avril 1865	20,941 91	
	$ 253,256 42	
Ses mêmes primes remboursées	4,760 19	
Montant des primes	$ 248,496 23	

Pertes payées dans l'année—

Pertes par l'incendie	$ 18,904 10	
" sur les rivières	35,522 62	
" sur mer	28,000 29	
		$ 77,426 71
Total des pertes		$171,069 52
Remunérations	6,722 50	
Dépenses et intérêts de scrip ; en outre, escompte et intérêt	30,000 00	
Vingt-cinq et quinze p cent remboursés	23,000 00	
Réserve pour risques non expirés	37,000 00	
		$117,000 00
Résultat net		$ 54,069 52

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Fonds garantis par hypothèques	$ 70,000 00
Billets garantis par hypothèques	60,000 00
Billets garantis par nantissement	20,000 00
Actions de banque et de chemin de fer	30,000 00
Primes en voie de perception	11,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	13,000 00
Sous consolidés de la ville	$ 30,000 00
Sous de la ville	20,000 00
Actions de Banques et autres	100,000 17 $ 250,017 17
Coupons pour bons de la ville, dûs	$ 3,000 00
Dû pour prime et en voie de perception	41,000
	$ 779,814 5

Le Compagnie possède également

Billets empruntés, actions et bons	$ 400,000
Compte de scrips forfaits	7,000
Intérêts non réclamés	$ 7,000 20

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 mai 1866.

PAUL FOUGERT,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, sur porte sur les certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente un-trois et un cinq pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1866. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taux de gouvernement

THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS :

John Watts,	C. T. Bundrick,
Samuel B. Newman	P.E. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Ogden,
P. Binns,	A. Thompson,
John Phelps.	

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUE TOUT SOIT CONNU—Par ces présentes sont connus et connaissables, et dans la compagnie ci-après nommée, et sont présentes et stipulées, en présence des témoins soussignés, et non présentées les parties dont les noms figurent à la fin des présentes, lesquelles parties ont déclaré vouloir et entendre par les présentes ce qui suit, savoir : Premièrement, que par les présentes, elles, et chacune d'elles, ont composé et composent ceux qu'elles nomment par les présentes, pour être leur Corporation dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, sous les règlements suivants :

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Le dite Corporation commencera ses affaires dès qu'il aura été souscrit dix mille piastres. Les soussignants ou ceux de leurs proches héritiers à la Corporation devront leurs noms au Président et, si ce dernier était absent de la ville, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir, le dit pouvoir soumission, sous peine de Corporation, pendant vingt ans à compter de la première de publication, d'établir pour elle et ses successeurs et ayants droit, des règlements, qui ne seront pas contraires aux lois de cet Etat ou des Etats-Unis, et qui devront être soumis au Président et, si ce dernier était absent de la ville, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir, le dit pouvoir soumission, sous peine de Corporation, pendant vingt ans à compter de la première de publication, d'établir pour elle et ses successeurs et ayants droit, des règlements, qui ne seront pas contraires aux lois de cet Etat ou des Etats-Unis, et qui devront être soumis au Président et, si ce dernier était absent de la ville, au secrétaire.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la Corporation sera de [illegible] des conséquences de ces de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Etat de la Louisiane ; de faire assurances gratuitement.

ARTICLE TROISIEME.

Tous les directeurs de la Corporation de la Compagnie seront choisis par deux Directeurs et les officiers qu'elle de [illegible].

La Direction se composera de neuf membres qui auront le pouvoir de choisir parmi eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, et de faire tous les règlements nécessaires pour la conduite des affaires de la Direction.

Les élections dans le deuxième lundi de janvier 1870 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires, par la voie de scrutin. Chaque membre de la Compagnie aura le droit à autant de votes qu'il aura payé d'actions, excepté que les actionnaires qui auront payé plus de cinq actionnaires pourra, en une l'absence, donner un pouvoir écrit à un autre actionnaire pour voter pour lui. L'élection d'officier aura lieu à la Direction. Il devra être averti par deux au jour fixé, le Président devra voir à ce qu'il y ait un quorum de présent. Si un quorum n'est pas donné dans un de plusieurs journaux publié dans la ville de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront aussi choisir un Secrétaire et un Trésorier, ou deux ou tous ces officiers rentrent en place jusqu'à ce que d'autres soient choisis.

La première Direction ce sont pour actionnaires nommés : Thomas S. Sloo, C. C. Claiborne, Arthur Leleuux, William J. Kelly, Alexis Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John Malsbury.

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, le montant de chaque souscription devra être payé comptant, le montant de chaque souscription devra être payé comptant, le montant